



Augmentation de loyer sans preuve papier

Par **Opiouf**, le **10/05/2008** à **12:59**

Bonjour!

Etant locataire d'un appartement depuis 2005, mon loyer a augmenté de 15 € depuis le mois de janvier 2007, jusqu'au mois d'avril 2008, après lequel j'ai déménagé.

Le propriétaire m'a informé de l'augmentation en décembre 2006, et m'a promis que j'allais recevoir une lettre de régularisation concernant cette augmentation.

Hors, je n'ai jamais rien reçu.

Cette augmentation est-elle légale?

Puis-je lui réclamer le trop-perçu?

Je vous remercie d'avance,

Anthony